LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

ÉCO POINTS LUXEMBOURG

Projet 2026_00617 - Leudelange

Projet de mesure(s) compensatoire(s) des articles 6, 7 et 63.3 - Validation avec le client
Intérieur zone verte
+306 216 écopoints

Description du projet	
Titre du projet :	MC Tram Rapid Cloche d'Or - Foetz
Référence :	2026_00617
Date :	17/07/2026-13:44:46
Auteur :	Busch Robert / LSC360
Catégorie principale :	Structuration du paysage par des éléments ligneux (corridors écologiques)
Catégories secondaires :	
Référence CN :	Non disponible
Objectif du projet :	
Description sommaire de l'état initial :	
Surface totale concernée (en m²) :	628 947
Secteur écologique :	Gutland méridional et la Minette
Pool compensatoire :	
Commune :	Leudelange
Section communale :	Leudelange
Projet de développement associé :	2026_00608 - Ecobilan TRAM Rapid Cloche d'Or - Foetz 2026

Auteur du bilan écologique	
Nom prénom ou dénomination :	LSC360
N°, rue :	4, rue Albert Simon
Code postal :	L-5315
Localité :	Contern
Téléphone :	26390333
Courriel :	robert.busch@lsc360.lu

Maître d'ouvrage	
Nom prénom ou dénomination :	Luxtram S.A.
N°, rue :	81, Circuit de La Foire
Code postal :	L-1347
Localité :	Luxembourg
Téléphone :	
Courriel :	

DRAFT

Ce bilan écologique, élaboré conformément à l'article 63 de la loi 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, se limite à évaluer la différence en éco-points de l'état initial avant travaux et de l'état final après travaux des terrains en question. Conformément à l'article 59 de la loi pré mentionnée, ce document devra être joint à la demande d'autorisation ministérielle. Il ne constitue pas une autorisation ministérielle et ne se prononce pas sur la recevabilité de la demande.

Synthèse du projet

Création d'écopoints (Ecopoints)	
Annexe 1 (HIC) avec HEIC	0
Annexe 1 (HIC) sans HEIC	286 497
Art 17 avec HEIC	0
Art 17 sans HEIC	19 719
Non protégé avec HEIC	0
Non protégé sans HEIC	0
Total Ecopoints	**306 216**

Synthèse des occupations du sol (Ecopoints)			
Catégorie de biotope	Situation initiale	Situation finale	Différence
Biotopes protégés d'intérêt communautaire (Annexe I) avec HEIC	0	0	0
Biotopes protégés d'intérêt communautaire (Annexe I) sans HEIC	0	286 497	286 497
Biotopes protégés au niveau national (Art 17) avec HEIC	0	0	0
Biotopes protégés au niveau national (Art 17) sans HEIC	0	19 719	19 719
Autres occupations du sol (Non protégé) avec HEIC	0	0	0
Autres occupations du sol (Non protégé) sans HEIC	0	0	0
Total Ecopoints	0	306 216	306 216

Synthèse de la surface forestière Art.13			
	Situation initiale	Situation finale	Différence
Surface forestière (m²)	0	0	0
Total Ecopoints	0	0	0

Légende

HIC = Habitat d'Intérêt Communautaire
HEIC = habitat d'espèce d'intérêt communautaire

Principes de calculs des tableaux de synthèse

Dans le tableau « Création d'écopoints (Ecopoints) »
Sur la ligne « Annexe 1 (HIC) avec HEIC » est calculée la somme des valeurs totales ajoutées entre le plan initial et le plan final des primitives de type Annexe 1 avec HEIC.
Le calcul est similaire pour les autres lignes, avec les bons types.
Le « Total Ecopoints » présente la somme des lignes précédentes.

Dans le tableau « Synthèse des occupations du sol (Ecopoints) »
Sur la ligne « Biotopes protégés d'intérêt communautaire (Annexe I) avec HEIC » sont calculées les sommes adéquates et la différence pour tous les annexe 1 avec HEIC
Le calcul est similaire pour les autres lignes, avec les bons types.
Le « Total Ecopoints » présente pour chaque colonne la somme des lignes précédentes.

Dans le tableau « Synthèse de la surface forestière Art.13 (m2) »

Sur la ligne « Surface forestière (m2) » sont calculées les sommes en situation initiale, finale, et la différence, de toutes les primitives d'occupation du sol classées Art. 13 (colonne AC du fichier des occupations du sol = 1).

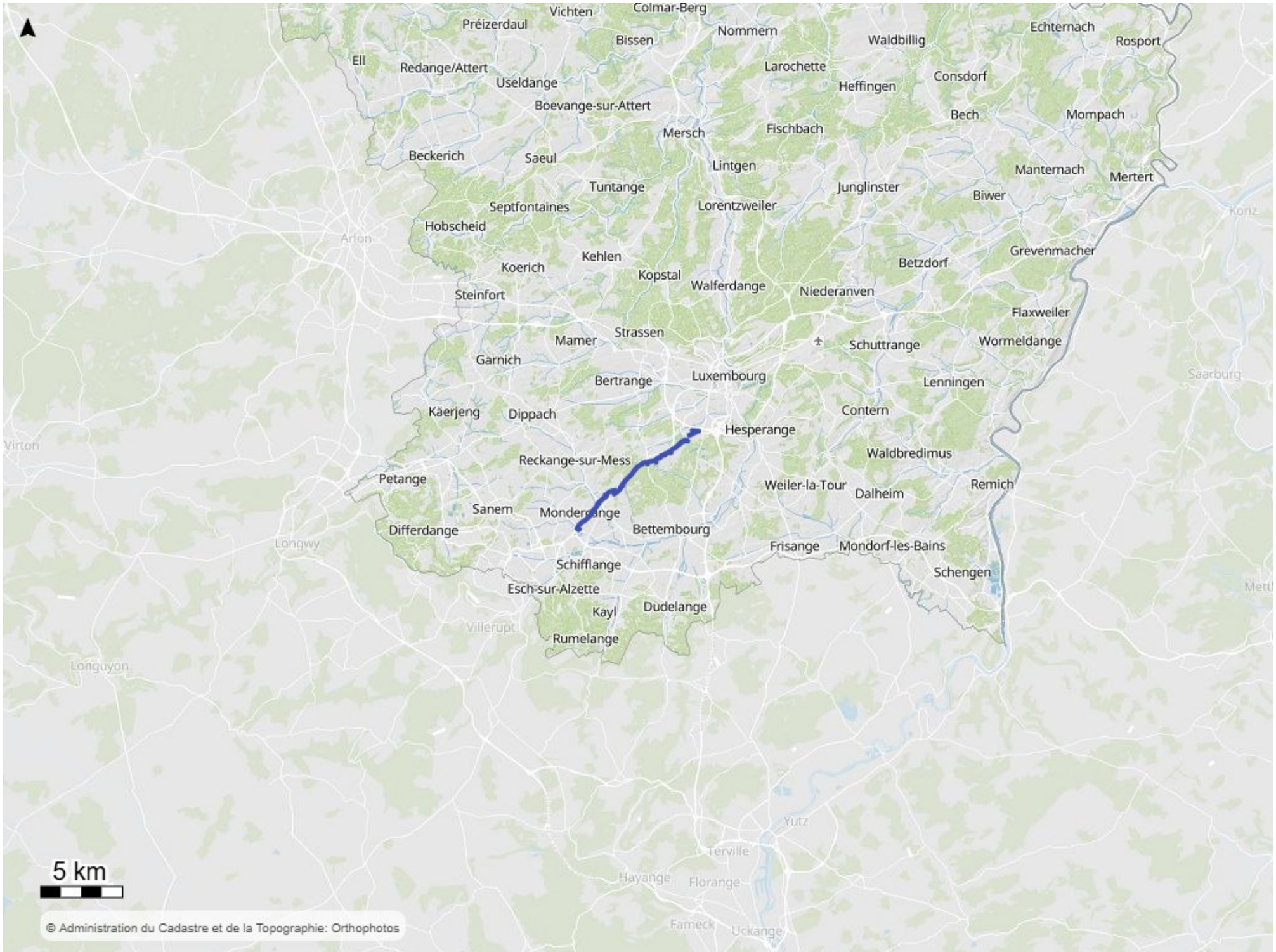
DRAFT

Localisation générale



© Administration du Cadastre et de la Topographie: Orthophotos

Localisation



Situation initiale



Des pictogrammes HEIC peuvent ne pas être représentés, selon le niveau de zoom du plan.

Légende :

Périmètre du projet

8.0.0. Toute autre surface non visée ci-dessus

Liste des zones pour le plan initial

Zone	Surface (m²) Circonf. (cm)	Occupation du sol	Annexe 1 Article 17	Valeur Ecopoints unitaire	Pond.	Justification pondération	Valeur Ecopoints
PO_1	628 947	8.0.0. Toute autre surface non visée ci-dessus		0	1		0
						Total écopoints	**0**

DRAFT

Situation finale



Des pictogrammes HEIC peuvent ne pas être représentés, selon le niveau de zoom du plan.

Légende :

Périmètre du projet

3.5.1. 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) et pâturage fauché maigre (6510 catégorie A et B)

3.5.12. BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de prairies humides extensives en friche

3.5.5. Herbage intensif

8.0.0. Toute autre surface non visée ci-dessus

Liste des zones pour le plan final

Zone	Surface (m²) Circonf. (cm)	Occupation du sol	Annexe 1 Article 17	Valeur Ecopoints unitaire	Pond.	Justification pondération	Valeur Ecopoints avt destruction annexe 1	Valeur Ecopoints	Associé et identique (OUI/NON)	Valeur différentielle
PO_2	1 656	3.5.1. 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) et pâturage fauché maigre (6510 catégorie A et B)	Annexe 1	27	1		44 712	44 712	NON	44 712
PO_3	939	3.5.12. BK10 - Prairies humides du Calthion et divers types de prairies humides extensives en friche	Art. 17	21	1		19 719	19 719	NON	19 719
PO_4	8 955	3.5.1. 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) et pâturage fauché maigre (6510 catégorie A et B)	Annexe 1	27	1		241 785	241 785	NON	241 785
PO_5	14 513	3.5.5. Herbage intensif		0	1		0	0	NON	0
PO_6	602 882	8.0.0. Toute autre surface non visée ci-dessus		0	1		0	0	NON	0
							Total écopoints	**306 216**		

DRAFT

Estimation des coûts

Description du projet	
Contexte paysager :	
Contexte p.r. priorités nationales, communautaires (zones protégés, espèces) :	
Services écologiques :	
Liens gestion de l'eau (plan de gestion) :	
Gestion des surfaces / Viabilité du projet : gestionnaire des surfaces	
Risque :	

DRAFT

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Déclaration de protection des données

Vos droits concernant vos données personnelles

Le règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données prévoit la collecte, le traitement et la sauvegarde de vos données personnelles et ce même sans votre consentement sous condition qu'il y soit procédé dans l'exercice d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

La collecte de vos données personnelles est indispensable au traitement de votre demande. Elle se limite aux données strictement nécessaires pour ledit traitement. Elle permet l'identification de votre personne et du terrain concerné ainsi que de prendre contact avec vous en cas de besoin.

Les agents du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, ainsi que de l'administration de la nature et des forêts, de l'administration de la gestion de l'eau, de l'administration de l'environnement et de l'administration communale concernée ont accès à vos données. Vos données seront conservées tant qu'au moins un des critères suivants est rempli :

- Tant que vous êtes lié au projet en quelques fonction, forme ou qualité que ce soit et même si vous changiez cette fonction, forme ou qualité (p.ex. : propriétaire, locataire, exploitant, responsable, bénéficiaire, etc. personne physique ou morale)
- Tant que perdure le projet et ses conséquences (p.ex. : tant qu'existe la construction érigée)
- Tant que la Convention dite d'Aarhus l'exige
- Tant qu'une obligation légale le rend nécessaire

En cas de désaccord vous êtes à tout moment en droit d'introduire une demande d'anonymisation des documents suite à laquelle l'opportunité de cette anonymisation sera évaluée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Les données ainsi récoltées tombent sous le champ d'application de la loi du 25 novembre 2005 concernant l'accès au public à l'information en matière d'environnement et doivent, le cas échéant, être communiquées à des tiers. Sans la mise à disposition de ces informations auprès du service compétent, la demande ne pourra être traitée.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

Conformément aux règles légales de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations. Vous pouvez vous adresser par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, au Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, 4 Place de l'Europe, L-2918 Luxembourg. Vos données pourront être utilisées ultérieurement pour le traitement d'autres demandes émanant de votre part auprès du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Nom, prénom, lieu, date et signature

DRAFT